

M<sup>e</sup> Christophe LEVARD

NOTAIRE  
D.E.S.S. Droit des affaires  
D.J.C.E. (Diplôme Juriste Conseil Entreprise)



M<sup>e</sup> Damien BERREGARD

NOTAIRE  
Diplômé CFPN Rennes  
Médiateur diplômé (n°1933 – Armédis)

---

## NOTAIRES ASSOCIES

Membres d'une société civile professionnelle titulaire d'un office Notarial

Successeurs de Me Jean-Paul INIZAN

☎ : 02 96 23 20 03  
Télécopie : 02 96 49 81 30  
E-mail :  
[office.levardberregard@notaires.fr](mailto:office.levardberregard@notaires.fr)  
<http://office-notarial-des-sept-iles.notaires.fr/>

## Liste des pièces à fournir dans le cadre de la vente d'un appartement en copropriété

### Pour le ou les vendeurs :

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
- le questionnaire vente d'un appartement (ci-joint)
- copie de la pièce d'identité en recto-verso
- copie de votre RIB daté et signé
- copie de la dernière taxe foncière
- copie de votre titre de propriété (c'est-à-dire l'acte notarié par lequel vous êtes devenu propriétaire)
- les diagnostics techniques immobiliers

*Si le bien a fait l'objet d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage.*

- la copie des autorisations d'urbanisme obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité)
- copies des polices d'assurance dommage ouvrage et responsabilité des artisans ayant effectués des travaux dans le bien

### Documents à fournir concernant la copropriété :

- le nom, l'adresse et les coordonnées du syndic
- les trois derniers procès-verbaux d'assemblées générales
- copie du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division
- copie des modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division s'il en existe
- les diagnostics immobiliers concernant les parties communes de la copropriété

---

Etude ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf le vendredi 17h00)

Etude fermée le Samedi

Adresse postale : 19 Rue des Sept Iles - BP 61 - 22700 PERROS-GUIREC

Tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de "SCP Me LEVARD et Me BERREGARD"

**Au-dessus de 3.000 Euros, virement préalable**

Si le bien est loué

- la copie du bail
- l'état des lieux
- le montant du dernier loyer
- le montant du dépôt de garantie

Si le bien était loué et que le locataire est parti

- la copie de sa lettre de congé
- ou le congé pour vendre que je lui ai adressé ou fait délivrer

**Pour le ou les acquéreurs :**

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
  - le questionnaire achat (ci-joint)
  - copie de votre pièce d'identité
  - copie de votre RIB daté et signé
  - si vous faites en emprunt bancaire il convient de nous indiquer les conditions de celui-ci, savoir :
    - Le montant maximum du prêt
    - Le taux maximum hors assurance
    - Et la durée maximum
  - nous indiquer si vous achetez au nom d'une société
- Si la société est créée lors de la rédaction du compromis de vente, merci de nous fournir le nom de la société, le KBIS et les statuts.